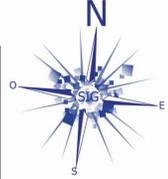


Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
le 19 décembre 2019
Le Maire,
Gisèle GUILBART



Echelle : 1/5 000

Légende	
	AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
	AC1_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
	T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
	A5_EU : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau usées
	A5_AEP : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
	I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - lignes aériennes
	AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
	AC1_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
	AC2_J : Servitude relative aux sites inscrits
	AC3 : Réserve naturelle et périmètres de protection autour des réserves naturelles
	AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable
	EL3 : Servitude de halage et de marche-pied
	I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique
	PM1 : Périmètre de prévention des risques d'inondation
	PTZ : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
	T1 : Servitude relative aux voies ferrées
	T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune)



ANNEXE GRAPHIQUE N° 1

LORIENT

